

Le grand âge du commandeur



Par Boubakeur Hamidechi

"La vieillesse est un naufrage" se désolait de Gaulle lorsqu'il évoquait les errements du maréchal Pétain.

Ayant rejoint en âge le chef du gouvernement de Vichy — précisément 88 ans en 1945 —, notre commandeur Ben Bella serait-il à son tour victime d'un déficit de lucidité politique et de discernement éthique ?

Car, en s'impliquant dans un marketing politicien, dont l'objet manque assurément de noblesse, il apporte sa caution morale à un processus pour le moins inopportun dans le temps. Par ailleurs, ce fonds de commerce de l'amnistie que l'on s'efforcera de justifier par des credos hautement symboliques du genre "reconquête de la paix des cœurs et de l'unité nationale", n'ignore-t-il pas indécemment l'esprit de justice auquel des pans entiers de la société demeurent attachés.

C'est bien de cela qu'il s'agit et la raison pour laquelle l'on s'interroge sur le rôle que l'on veut faire jouer à l'ex-président. Mais, puisque nul ne doute de son désintéressement ni le soupçonner de quelques ambitions d'arrière-saisons, alors il ne restera à expliquer son engagement que par l'émouvante naïveté de la vieillesse et la grande fatigue intellectuelle qui la caractérise.

En prenant soin d'éviter les parallèles malveillants, parce que rien de comparable n'existe dans leur trajectoire respective, il reste cependant frappant de relever que chez ces octogénaires emblématiques (grands patriotes devant l'Eternel), les convictions crépusculaires sont étonnamment marquées par un singulier "excès" de sagesse. La paix, la paix déclinée sur tous les modes, devient alors un leit motif indépassable, et pour le compte duquel tout devient contingent, c'est-à-dire sacrificable.

Ainsi, cette hypertrophie du concept de la réconciliation les installe dans une certitude discutabile que la laisse croire que la grandeur des nations peut parfois s'accom-

moder de quelques capitulations.

Si pour l'histoire, le "naufragé" d'une certaine France connut le destin que l'on sait, dans les temps présents d'une certaine Algérie, notre respectable "historique" s'apprête, à son tour, à surfer sur de vagues postulats pacificateurs. Pèlerin de la rédemption nationale par l'oubli, n'a-t-il pas réduit l'indicible douleur des familles des victimes du terrorisme à des vagissements secondaires.

Or, cette propension à minoriser les méfaits du passé ne donne pas pour autant supplément de morale à l'entreprise en question. Et puisque nous ne sortons pas du domaine de l'éthique et de ses valeurs, pourquoi donc la pédagogie politique doit-elle, pour sa part, évacuer de son marchandise la profession de foi de toute bonne justice ? Car elle devra bien justifier sur le terrain une si "urgente" nécessité d'amnistier et de l'argumenter par la haute conscience qu'elle se donne à l'accomplir.

Monsieur Ben Bella, dont la probité est au-dessus de tous les doutes, ne serait-il finalement que l'incarnation de cette "conscience" qui manquerait aux théories politiques du projet ? Car, comme on le sait, les politiciens ne sont consciencieux que dans l'achèvement à faire aboutir les stratégies, sans trop se soucier de la morale de l'Etat et des éthiques de la société.

Avec la franchise que lui confère son grand âge et la liberté de l'homme loin de la mêlée, ce président d'honneur de la campagne, n'a-t-il pas reconnu "qu'on ne lui disait pas tout". Qu'est-ce à dire par ce "tout", si ce n'est que dans la sphère politique l'on se préoccupe dans la discrétion totale à fabriquer le bon emballage. Sachant que l'unanimité espérée n'est pas acquise, du moins dans les discussions, il leur paraît nécessaire de baliser finement les thèmes explicatifs afin de brider les débats sensibles, dont l'islamisme armé est la pierre d'achoppement.

En effet, le passage d'une loi sur

la réconciliation à une autre sur l'amnistie générale vise à solder un lourd passé mais en laissant au bord de la route l'exigence de la justice. Ainsi, prétextant qu'une prescription suffit à une communauté nationale pour retrouver ses repères et son unité, l'on envoie au pilon le devoir de vérité et le droit de témoigner.

Il ne faudra pas s'étonner de voir, bientôt, entrer en scène les griois des comités de soutien ad hoc, avec leurs tranches d'une danse de Saint-Guy autour du fétiche de la paix. Prenant en otage la conscience, ils finiront bien par lui faire ratifier un pacte douteux. Le travail de conditionnement d'une opinion fera accroire que le bien public se mesurera à l'aune de l'oubli total. A l'exemple de cette animatrice d'une association des victimes du terrorisme qui vole au secours de l'amnésie du nom d'une fraternité transcendente !

"Les terroristes sont aussi nos enfants", vient-elle de découvrir sans pour autant souligner que même la progéniture la plus proche n'est pas exempte de punition. Tout est résumé dans ces petites évidences amputées de leurs conséquences. Celles-ci participent à la création de conditions favorables à toutes les occultations. Parmi elles la renonciation à l'exigence d'une justice équitable. Et pour cause, la refondation d'un Etat ne peut pas faire l'économie d'une saine distinction entre les bourreaux et les victimes.

Le travers qu'il y a à solder aveuglément le passé en faisant semblant que tout s'annule par son contraire est une perversité de politiciens. Une injustice ne s'efface pas par la clémence tous azimuts. Elle ajoute du ressentiment au ressentiment. C'est a priori ce qu'il faut retenir de cette tentative amnistiant le nom de code cynique est "pertes et profits". Elle ne sera en tout état de cause qu'une outrance de trop au républicanisme et un stigmate de plus dans le corps social. C'est à partir de cette conscience

des méfaits que charrie une telle option qu'il faut aujourd'hui s'interroger.

Faisant peu cas de la capacité du temps à faire par lui-même son œuvre, l'amnistie, administrée comme un traitement de cheval, ne pourra que servir des ambitions de pouvoir.

L'histoire récente des peuples ayant connu de semblables fractures l'enseigne parfaitement. N'est-ce pas de l'Espagne que nous vient un modèle d'une unité nationale retrouvée et d'un passé assuré essentiellement mais seulement après des décennies de statu quo ?

L'ex-président dont l'image va être exploitée comme celle d'une icône a laissé entendre qu'il n'avait connaissance que de données fragmentaires du projet. Voilà qui est significatif de la difficulté en haut lieu à trouver la bonne formulation, celle qui n'effarouche guère tout en atteignant l'objectif principal : l'abolition de l'islamisme armé.

En s'habillant d'occuménisme, la version de ce pardon n'en sera profitable qu'aux GIA, GSPC et autre AIS. Ben Bella a justement levé le voile sur les bénéficiaires réels en accusant clairement le pouvoir d'Etat de n'avoir pas tenu ses promesses face à l'AIS. Terrifiante révélation sur le rabaissement de la puissance publique obtempérant aux injonctions de ceux qui la combattent.

A ce sujet, faut-il rappeler que les pacifismes forcenés finissent toujours par céder sur tout. Et que, d'une manière ou d'une autre, ils participent au désarmement moral d'une communauté.

La morale de l'histoire de cette amnistie pilotée par des intérêts politiques est qu'elle dépouille, précisément, les véritables dépositaires du pardon de ce droit de préemption de l'accorder ou non.

Autrement dit, le recours abusif à la ficelle référendaire se retourne parfois contre le bon sens et la sagesse des nations. En effet, le droit élémentaire de se prononcer sur la question vitale qu'est le

renoncement à la justice disqualifie le recours à la manipulation plébiscitaire pour ne concerner que ceux qui furent victimes.

En dépit de ses respectables convictions, l'ancien président sait mieux que quiconque ce qu'il en coûte de mutiler par la chirurgie politique le témoignage collectif.

En somme, une guerre civile se solde définitivement dans les manuels d'histoire et jamais par les forceps des urnes. Elle est donc l'affaire des générations futures et surtout pas le domaine exclusif d'un pouvoir politique géant encore la tourmente.

La paix est assurément une cause noble, mais à la condition qu'elle soit soustraite aux intrigues du monde politique. Monsieur Ben Bella, qui, de bonne foi se prête à la défense d'un grand idéal, sait-il au moins qu'à l'arrivée, c'est la justice qui sera mal payée en retour ?

Lui qui campe sur les contreforts de l'éthique et en qui le pays reconnaît une conscience aiguë de la patrie devrait se souvenir en temps voulu que l'on n'enterra pas la hache de guerre avec la balance de la justice.

B. H.

Le Soir sur Internet :
<http://www.lesoirdalgerie.com>
E-mail : info@lesoirdalgerie.com

CHAKIB KHELIL A PARTIR DE PARIS

"L'Algérie décidée à sortir du cercle vicieux de la mono-exportation"

"Nous sommes décidés à sortir du cercle vicieux de la mono-exportation et à passer à une économie diversifiée", a déclaré hier Chakib Khelil, dont l'intervention jeudi, à Paris à la 4ème Convention France-Maghreb, était très attendue par les participants. 2005 et 2006 seront deux années capitales pour la privatisation qui a fait l'objet d'une offre par le gouvernement en 2004, le choix de cette voie étant irréversible, devait-il ajouter. Plus que l'état de son secteur qu'il n'a eu à aborder que très brièvement en rappelant deux grands projets en cours (gazoduc Algérie-Niger qui desservira l'Europe et le gazoduc Medgaz constitué autour

d'un consortium de 7 pays et dont la réalisation devrait engager de très nombreux sous-traitants), le ministre qui a placé son intervention dans le cadre de la politique globale de partenariat a souligné le fait que les relations avec la France ne doivent pas se limiter aux grands projets mais encourager la promotion de l'investissement direct français par la mise en place d'une stratégie de véritable mouvement d'affaires entre les deux pays.

La Convention France-Maghreb pourrait être un instrument privilégié de l'investissement direct français. Pour se protéger des effets pervers de la globalisation, les pays émergents doivent

s'adapter. C'est pourquoi, explique Chakib Khelil, l'Algérie s'est engagée avec détermination dans un processus de réformes stimulé par l'accord d'association avec l'Union européenne et l'adhésion future à l'OMC et la participation à d'autres zones régionales. Les progrès enregistrés par le pays sont confortés, selon le ministre, par les rapports d'organismes tels que le FMI ou encore par l'évolution notable du risque Algérie dont le classement passe de la 4^e à la 3^e place sur une échelle de 7. Et pour moduler ses propos et son appréciation des progrès enregistrés le ministre, devait dire : "Il n'y a pas de génération spontanée en économie. Le

changement de cap, l'aboutissement des projets et les avancées demandent du temps." La convergence de vues entre l'Algérie et la France à l'ONU sur l'Irak et le Moyen-Orient, le G8, le NEPAD, dont l'Algérie est un des initiateurs devrait aboutir à ce partenariat d'exception que les deux pays recherchent et qui devra se concrétiser avec la signature cette année du traité d'amitié qui refonde totalement nos relations et les consolide au bénéfice des deux pays.

Lui succédant, la directrice générale de Algérie Poste, Mme Houadria Ghania, a longuement évoqué la situation de son secteur, son évolution pour conclure enfin avec les diffi-

De notre bureau de Paris, K. Baba-Ahmed Skills, qui a évoqué les centres d'appels en Algérie, l'état actuel de ce type de services, de la réglementation et de la facilitation des procédures d'installation des opérateurs, des perspectives de son évolution. Le contenu de son intervention, faite pourtant après celles des opérateurs marocains et tunisiens qui ont évoqué le grand développement de ce type de services dans ces pays, a mis en relief la stratégie à mettre en place pour ce type de services qui, dans notre pays, n'a pas aujourd'hui besoin de centres offshore, mais d'abord satisfaire un marché interne colossal.

K.B.-A.

POUSSE AVEC EUX !

Par Hakim Laïlam

laalamh@yahoo.fr



APRÈS UN CONGÉ BIEN MERITÉ,
"LE FUMEUR DE THE" RETROUVERA
SES LECTEURS, DÈS DEMAIN